

# Conditions générales Profilé Forest Medium

Pour un voyage entre le 01/01/2018

et le 31/12/2018

## AVANTAGES

**Rendez-vous personnalisé 7/7** et formation pour la prise en main du véhicule au départ

**Service téléphonique 24h/24** pour toutes les questions pendant votre location

**Transfert** de l'aéroport international de Tallinn

**Véhicule récent** et entretenu de moins de 100.000 km

**Kilométrage illimité**

**Informations touristiques** disponibles au centre de location

**Équipement complet** et de haute qualité pour la cuisine et la vaisselle

Ordinateur de bord avec fonction **GPS** dans tous les modèles

Possibilité de prendre ici et laisser ailleurs en Suède, Finlande et Norvège (nous consulter)

## PROMOTIONS ET REMISES

**Remise location longue durée** : remise de 2% sur le prix jour pour les locations de 15 à 29 jours, 11% de 30 à 44 jours, et 20% à partir de 45 jours. A valoir uniquement sur le prix jour

**Remise réservation anticipée** : remise de 4% sur le prix jour pour toute réservation avant le 30 novembre, puis 2% avant le 31 janvier. Attention le règlement total de la location doit être effectué avant le 30 novembre ou le 31 janvier pour bénéficier de cette remise.

## HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

**Départs/Retours** : Tous les jours de 08h00 à 18h00 (Surcharge hors de ces horaires cf conditions générales).

**IMPORTANT** nous indiquer rapidement les horaires et numéros de vols afin de pouvoir organiser votre transfert de l'aéroport ou des hôtels de la zone aéroportuaire.

**Horaires du dépôt** : De 8h à 18h, ouvert toute l'année.

**Durée minimum de location** : 1 jour.

**Age et permis de conduire** : 21 ans avec 3 ans de permis minimum. Toute personne souhaitant conduire doit être présente le jour du départ pour s'inscrire sur le contrat de location.

## CAUTION

**Par CB le jour du départ** (empreinte avec autorisation) **en fonction du niveau d'assurance** (cf. assurances) :

2800 € avec l'assurance de base / 1200 € avec l'assurance « plus »

600 € avec l'assurance « premium » / 600€ avec l'assurance « total »

Visa, Amex et Mastercard sont acceptées, surcharge de 6% pour Amex

## DETAILS DE VOTRE OFFRE

### Le prix par jour comprend

Le kilométrage illimité  
Le nettoyage extérieur  
L'assurance tierce collision, incluse dans le prix de location. Elle est assortie d'une assurance dommages, vol et incendie avec une franchise de 2800€  
Réseau national d'assistance 24/24 et 7/7  
Taxes locales  
Frais de transfert aller/retour de et vers l'aéroport international de Tallinn

### Votre offre comprend également

**Les frais de préparation comprenant :** Comprenant une formation pour la prise en main du véhicule au départ, les pleins, les accessoires de raccordement, la vaisselle, les ustensiles de cuisine, la trousse de secours, les adaptateurs et le guide touristique.

### Elle peut comprendre une des assurances suivantes

Assurances complémentaires de rachat partiel de franchise :

**Assurance « Plus » :** Comprenant le rachat partiel de la franchise ramenée à 1.200€ (min facturé 7 jours, pare-brise et pneumatiques exclus).

**Assurance « Premium » jours :** Comprenant le rachat partiel de la franchise des dommages au véhicule ramenée à 600€ (min facturé 7 jours; pare-brise et pneumatiques exclus).

**Assurance « Total » :** Comprenant le rachat total de la franchise; minimum facturé 10 jours (pare brise et pneumatiques exclus). Le rachat total de la franchise se limite au premier dommage au véhicule, pour les dommages suivants la franchise est de 600€.

**Couverture Pare-brise pneumatique :** Couverture du premier dommage au pare-brise ou à un pneumatique, les suivants seront à payer en fonction du niveau de rachat de franchise souscrit.

NOTE : l'assurance collision ne couvre pas les dommages intérieurs du véhicule qui n'ont pas été causés par un accident de la route. La franchise s'applique par dommage, par accident, par objet perdu ou par sanction. Lors de la prise du véhicule le locataire obtiendra du loueur un document indiquant les dommages du véhicule. Le locataire est tenu de faire l'état des lieux complet et signaler tout dommage non indiqué sur le document. Le locataire sera tenu pour responsable de tout nouveau dommage non signalé sur le document au retour du véhicule.

### Et peut comprendre l'une des options suivantes

**Restitution dans une autre agence :** prix forfaitaire pour un départ et retour dans deux villes différentes en Norvège, Finlande et Suède (nous consulter).

**Promotion Pack essentiel :** comprenant la première recharge de WC chimique, une bouteille de gaz et un conducteur supplémentaire.

**Frais de conducteur additionnel :** prix par jour, maximum facturé 7 jours et maximum 2 conducteurs supplémentaires

**Linge de lit par personne :** prix forfaitaire comprenant couvertures, oreillers, serviettes, taies d'oreiller et draps

**Linge de lit supplémentaire :** prix forfaitaire

**Réhausseur/siège enfant :** prix forfaitaire, nous informer de la taille et du poids de chaque enfant

**Siège enfant pour bicyclette :** prix forfaitaire, nous informer de la taille et du poids de chaque enfant

**Bouteille de gaz prépayée :** incluse dans le pack essentiel sinon facturée au retour

**Machine à café électrique :** prix forfaitaire (fonctionne uniquement lorsque le véhicule est raccordé au secteur)

**Convertisseur 12V-230V :** prix forfaitaire

**Ensemble Barbecue :** prix forfaitaire comprenant grille, charbon, produit d'allumage et ustensiles

**Table et chaises :** prix par jour pour une table et des chaises

**Produit WC chimique :** prix forfaitaire pour une recharge de produit WC chimique

## CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

**Utilisation du camping-car :** le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

**Age minimum :** l'âge minimum requis pour conduire le camping-car est de 21 ans avec 3 ans de permis minimum. Le conducteur additionnel agréé agit comme mandataire du locataire, lequel devient entièrement responsable du véhicule dès que celui-ci a été pris en charge.

**Etat du véhicule :** lors de la prise du véhicule le locataire obtiendra du loueur un document indiquant les dommages du véhicule. Le locataire est tenu de faire l'état des lieux complet et signaler tout dommage non indiqué sur le document. Le locataire sera tenu pour responsable de tout nouveau dommage non signalé sur le document au retour du véhicule.

Au retour, un contrôle de l'état du véhicule comparé à celui du départ sera effectué. Dans le cas où le contrôle de l'état du véhicule au retour diffère de celui effectué au départ, les dégâts constatés (chocs carrosserie ou accessoires manquants) seront facturés, dans la limite de la responsabilité financière maximale prévue au contrat.

**Assurance :** seuls les conducteurs agréés par le loueur peuvent se prévaloir de la qualité d'assuré. Les assurances incluses dans le prix jour sont au nombre de deux :

- L'assurance tierce collision. Celle-ci couvre tous les dommages et accidents causés à un tiers par le locataire.
- L'assurance dommages couvre le vol et l'incendie ainsi que les dommages au camping-car liés à un accident. Cette dernière ne s'applique pas aux dommages intérieurs sauf ceux liés à un accident de la circulation et ne s'applique pas si le conducteur est sous l'emprise de l'alcool, de drogue, si sa conduite est délibérément imprudente ou encore si les termes du contrat sont rompus délibérément ou par négligence.

Le locataire est responsable jusqu'à 2.800€ par accident, par dommage et par équipement perdu ou endommagé.

Cette assurance ne couvre aucun dommage à l'intérieur du véhicule qui n'aurait pas été causé par un accident de la circulation. Le locataire peut souscrire à des assurances afin de réduire le montant de la franchise :

Assurance « Plus », minimum 7 jours : franchise ramenée à 1.200€

Assurance « Premium », minimum 7 jours : franchise ramenée à 600€

Assurance « Total », minimum 10 jours : suppression totale de la franchise (pare brise et pneumatique exclu). Le rachat totale de la franchise se limite au premier dommage au véhicule, pour les dommages suivants la franchise est de 600€.

Couverture pare-brise pneumatique : prix par jour pour l'extension d'assurance à la couverture d'un pare brise ou d'un pneumatique.

Le locataire se verra libéré de ses obligations de paiement des franchises si la compagnie de location récupère de la part de l'assurance du tiers impliqué le remboursement de la remise en état du camping-car.

**Exclusions :** les exclusions suivantes sont applicables et entraîneront l'obligation pour le locataire de payer intégralement les dommages au camping-car ou la perte de certains éléments de celui-ci ou du véhicule lui-même ainsi que les jours perdus de location en cas d'immobilisation du véhicule jusqu'à un maximum de 30 jours, dans les circonstances ainsi énumérées :

- Surcharge excessive du véhicule
- Fumer dans le véhicule
- Endommagement des garnitures équipant les sièges et banquettes du camping-car
- Perte des clés
- Conduite avec une pression des pneumatiques insuffisante ou excessive
- Remplissage du réservoir avec le mauvais carburant ainsi que le remplissage du réservoir d'eau avec du carburant
- Tout dommage causé par la neige
- Tout dommage causé par le franchissement de passages trop étroits ou trop bas ou tout dommage causé par une mauvaise évaluation du gabarit du véhicule
- Conduite sur des routes dont l'état est impropre au maintien du bon état du véhicule

Le locataire sera dans l'obligation de payer intégralement les frais de nettoyage du véhicule suite à une utilisation anormale, une détérioration ou un encrassement du véhicule.

**Accidents :** sous peine d'être déchu de l'assurance, le locataire s'engage à :

- déclarer au loueur dans les 24 heures et aux autorités de police tout accident, vol ou incendie, même partiel.
- mentionner dans sa déclaration les circonstances, date, lieu et heure de l'accident, le nom et l'adresse des témoins, le numéro de la voiture de l'adversaire, le nom de sa compagnie d'assurance et son numéro de police.
- joindre à cette déclaration tout rapport de police, gendarmerie ou constat d'huissier, s'il en a été établi.
- ne discuter en aucun cas la responsabilité, ni traiter ou transiger avec des tiers relativement à l'accident.

Le locataire subroge d'office le loueur dans ses droits pour l'exercice du recours contre les tiers pour les dégâts matériels. L'indemnité éventuellement obtenue sert d'abord au remboursement au loueur des frais ayant pu rester à sa charge, le solde revenant au locataire. Dans le cas où le locataire ne respecte pas cette obligation de déclaration, le montant des réparations des dommages pourraient lui être entièrement facturés.

**Restrictions de circulation :** les camping-cars sont autorisés à circuler en Norvège, Finlande, Suède, Danemark et Islande. Il est interdit de se rendre en Russie ou dans les pays de l'Est. Une permission doit être demandée au loueur pour se rendre dans un autre pays que ceux autorisés. Dans le cadre d'un voyage hors des pays autorisés pour lequel une permission a été obtenue, le montant de la franchise en fonction du niveau d'assurance souscrit est multiplié par 2. Pour se rendre en Europe centrale ou de l'Ouest une assurance supplémentaire doit être obtenue auprès du loueur. Le niveau minimal de la franchise pour les voyages en Europe centrale et de l'Ouest est de 1.200€.

**Pénalités :** les véhicules doivent être rendus avec l'intérieur propre et avec les réservoirs d'eau grise et noire vidés. Une pénalité de 250€ peut être appliquée en cas de non-respect de ces prérogatives. Les véhicules sont non-fumeurs, une pénalité de 850€ peut être appliquée. Les animaux ne sont autorisés que sur réserve d'un accord spécial, sans ce dernier une pénalité de 400€ peut être appliquée. Toute amende ou contravention reçue pendant la période de location sera débitée de la CB du locataire avec une surcharge de 20€. Une pénalité s'appliquera également dans le cas où le véhicule n'est pas rendu à l'heure prévue (79€/heure supplémentaire).

**Pannes :** le locataire est tenu pour responsable de la vérification des niveaux d'huile, de fluides et de liquide de refroidissement à chaque ravitaillement. Toute panne mécanique doit être immédiatement signalée au centre de location. Les instructions et les procédures d'entretien et de remboursement seront données lors la prise du véhicule. Le locataire sera tenu pour responsable s'il a fait preuve de négligence dans l'entretien du véhicule ou de son utilisation. Dans le cas d'une panne mécanique de plus de 24h non liée à la responsabilité du locataire, le loueur n'est responsable que du remboursement du prix journalier de la location pendant que le véhicule est hors d'usage. Il sera demandé au locataire de conduire le véhicule au garage le plus proche indiqué par le service d'assistance. Aucun remboursement ne sera effectué si le locataire n'a pas respecté les termes du contrat de location.

**Inscription :** la réservation ne sera considérée comme définitive qu'après versement d'un acompte de 30% du montant de la location, avec un minimum de 153 €. Le solde doit être réglé 30 jours avant le départ. Passé ce délai, CampingCar-Online se réserve le droit d'annuler la location. Le versement d'un acompte vaut acceptation des conditions de vente.

**Conditions d'annulation, l'annulation donne lieu aux retenues suivantes :**

- Annulation notifiée plus de 35 jours avant le départ : 200 €
- Annulation notifiée entre 35 et 25 jours avant le départ : 25 %
- Annulation notifiée entre 25 et 18 jours avant le départ : 50 %
- Annulation notifiée moins de 18 jours avant le départ : 100%.

CampingCar-online peut vous proposer une assurance annulation-interruption de voyage. Toute annulation doit être impérativement notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé.

**Surcharges :** si l'une ou l'autre des deux bouteilles de gaz est entamée au retour de la location il sera demandé au locataire de s'acquitter d'une surcharge sauf s'il s'est acquitté au préalable du forfait prépayé de remplissage. Si le camping-car n'est pas rendu avec le plein de carburant fait il sera demandé au client de payer le plein, au prix de 2€ par litre de diesel en cours au jour de son retour + une surcharge de 26€.

**Modification :** toute modification faite à la demande du client – et autre qu'une annulation – fera l'objet d'une facturation de 39€. Une modification demandée moins de 30 jours avant le départ sera considérée comme une annulation.

**Litige :** les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.

Le prestataire se réserve le droit d'effectuer un changement de véhicule pour un autre approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement.